



Un nouvel aménagement cyclable sécurisé de Cairon vers Saint-Contest

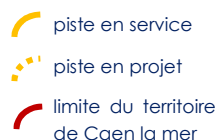
Depuis mi-juillet, les cyclistes peuvent emprunter en toute sécurité une voie reliant Cairon à Saint Contest. Une réalisation qui s'inscrit dans le schéma cyclable communautaire de Caen la mer destiné à renforcer la pratique du vélo sur le territoire de la Communauté urbaine.

Pour faciliter la pratique du vélo et les déplacements doux sur l'agglomération caennaise, la Communauté urbaine Caen la mer, avec le soutien de l'Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados vient de réaliser un nouvel aménagement au nord ouest de son territoire : deux pistes cyclables unidirectionnelles de 1,50 m de large (de part et d'autres de la RD22) sur 1,2 km entre Cairon et Saint Contest.



Entièrement sécurisée, cette réalisation poursuit la politique menée par Caen la mer depuis plusieurs années pour promouvoir les mobilités douces.

Des études sont d'ores et déjà lancées pour prolonger ces pistes cyclables jusqu'à la commune de Thaon. Un projet qui pourrait voir le jour dans le courant de l'année 2023.



La réalisation du chantier a été confiée à 4 entreprises :

- Voirie : Toffolutti
- Signalisation verticale : Lacroix city
- Signalisation horizontale : Aximum
- Engazonnement : Vallois

LE BUDGET

Le coût de ces aménagements, qui s'élève à **182 508 € HT**, a été financé selon la répartition suivante :

- Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 57 709 € HT
- Communauté urbaine Caen la mer : 46 742 € HT
- Région Normandie : 40 320 € HT
- Département du Calvados : 37 737 € HT